

M Et **Maison Gaillard**
 Adresse : **Dominique et Jean-Marc Gaillard**
 Route Royale
 78580 Les Alluets le Roi

Tel :

Engagements du consommateur adhérent

- S'engager pour une période de **2 mois**. Ce contrat commence à la livraison du **4 juin 2015** et se terminera le **16 juillet 2015**
- Venir chercher son panier sur le lieu de la distribution chaque jeudi soir entre 17h00 et 18h45.
- Pendant les vacances scolaires d'été: entre 18h30 et 20h.

4 livraisons

4 juin – 18 juin- 2 juillet- 16 juillet 2015

	Nombre par livraison	Montant par mois x2	2 chèques de 2X pour les fruits rouges	
Panier de fruits rouges 13,80€	X=	2X=		
Jus de pommes bio 1l 3,20€	A=	2A=	Montant total des produits transformés par mois 2A+2B+2C+2D=	2 chèques du montant total des produits transformés
Jus de poires bio 1l 3,20€	B=	2B=		
Confiture de pommes 350g 4€	C=	2C=		
Confiture de poires 350g 4€	D=	2D=		

Les 2 chèques des fruits rouges et les 2 chèques des produits transformés seront donnés au producteur les 18 juin et 2 juillet .

- Payer à l'avance la production
- L'ensemble des chèques libellés au nom de **Maison Gaillard**, est remis à la responsable Fruits de l'Amap en début période. Elle se charge de les transmettre au producteur.
- Accepter la totalité des produits du producteur
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc. l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra son panier, et lui en réglera directement le montant. Cette personne signera le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par la Maison Gaillard.
- Les fruits oubliés par les adhérents seront soit partagés, soit portés à une association caritative.

Engagements du producteur adhérent

- Produire selon des méthodes compatibles avec l'engagement de conversion bio qu'il a signé en décembre 2009
- Livrer les produits aux dates indiquées plus haut, à Voisins le Bretonneux, de 16h45 à 18h45. à l'école de « La Sente des Carrières »
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...)
- Expliquer le travail de l'exploitation à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à l'exploitation (au moins une par saison).

Date :
 M.....
 Signature :

Date :
 Dominique gaillard
 Signature :